

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 743 publiée le 27 avril 2020

Centre International d'Études liturgiques « La liturgie latine traditionnelle dans sa diversité »

Père Gabriel Diaz La variété des rites liturgiques : tolérée ou appréciée ? Seconde Partie

Constatation du fait de la diversité des rites

La multiplicité des rites dans l'Église primitive est un élément facile de constater si l'on regarde en perspective le matériel qui a survécu au cours des siècles. Il existe aussi des témoignages très anciens qui attestent que les contemporains de l'époque étaient bien au fait de cette différence. Par exemple, aux alentours de l'an 600, saint Augustin de Cantorbéry ayant été envoyé par saint Grégoire pour évangéliser les « Angli », après avoir traversé les Gaules, écrit au pape pour lui soumettre quelques questions. Dans l'une d'elles, après avoir exprimé son étonnement sur la diversité des rites qu'il a pu observer au cours de son voyage, il lui demande : « Si la foi est une, comment est-ce possible que les coutumes des Églises puissent être si diverses, de telle sorte qu'une coutume est suivie à Rome pour dire la messe et une autre dans les Églises des Gaules ? »[10]

Deux siècles plus tard, Pépin le Bref et surtout Charlemagne tenteront de réduire les distances dans les pratiques liturgiques des deux régions : ils solliciteront du pape l'envoi de livres liturgiques avec les textes en usage à Rome ainsi que la venue de membres de la « Schola Cantorum » afin d'enseigner le chant selon le style romain correspondant -n'oublions pas qu'à cette époque il n'existait pas de moyen d'écriture précis pour la musique, celle-ci devant être enseignée oralement et mémorisée-. Ce sera le début d'un procès de « romanisation » qui s'achèvera par la totale disparition des liturgies locales des Gaules. Cependant, il ne se produisit pas pour autant une complète « unification » par le simple remplacement d'une liturgie par une autre, en effet, il a eu lieu tout de suite un processus de « reflux » par lequel la liturgie « reçue » (reçue « ad modum recipientis ») souffrit certaines modifications : des appendices lui furent ajoutés pour compléter les textes et, avec le temps, y furent agrégés quelques usages qui les locaux ne voulaient pas perdre. Ceci aboutit à une liturgie « hybride », romano-franque ou romano-germanique. Mais il nous coûte de croire qu'il s'agissait d'un processus homogène et unifié. Certes, les livres apportés de Rome pouvaient avoir été copiés dans l'empire et recopiés par la suite en vue de rendre possible la diffusion progressive de textes relativement unifiés dans tout le territoire ; mais comme à cette époque, les livres liturgiques ne comportaient pas de rubriques, les rites et les cérémonies devaient s'apprendre par l'observation et la pratique. Il résulte donc difficile d'imaginer qu'un groupe restreint de prêtres romains aient pu enseigner à la perfection la façon de célébrer, de telle sorte qu'elle fût transmise avec exactitude. Il semble, en revanche, plutôt réaliste de penser qu'en dépit des efforts probables des uns et des autres, les seuls qui célébraient réellement « à la romaine » dans l'Empire furent ces prêtres venus de la Ville éternelle. Il est naturel d'imaginer que les prêtres du lieu qui, tout en apprenant l'usage romain, participaient à sa diffusion dans l'Empire, et alors qu'ils se mettaient à célébrer ce rite nouveau pour eux, devaient dans le même temps commencer son « hybridation », sans doute de manière involontaire. Quelques siècles plus tard, ce rite ainsi transformé revint à Rome, amené principalement par les moines provenant du Nord et se fusionna avec le rite romain qui s'y était maintenu.

Un processus similaire se démontra pour le chant. Après la découverte ou, pour parler plus exactement, l'identification du chant vieux-romain qui se fit dans les années 1950, il apparaît chaque jour plus clairement que le répertoire de ce que nous appelons aujourd'hui le « chant grégorien » est le fruit d'une hybridation semblable à celle qu'ont connu les textes liturgiques. Il semble presque évident que l'antiphonaire romain a suivi le même chemin que les sacramentaire et lectionnaire romains : une émigration depuis Rome vers le nord de la Gaule (Metz, Rouen, Paris (Saint-Denis) à la fin du VIII^e siècle, si ce n'est avant ; une fois établi ce répertoire qui, à l'origine, était plutôt succinct, il y fut réélaboré et connut des ajouts. Ainsi put se produire une « hybridation » de ce chant romain avec certains éléments de ce qui a été pratiqué localement. Le fruit ainsi produit donna un répertoire plus organique qui fut diffusé en un quart de siècle depuis le Nord-Est à l'Aquitaine et au reste de la Gaule, remplaçant ainsi de manière définitive la diversité des anciens répertoires gallicans ; par la suite, il arrivera en

Italie et, les moines de Cluny transformeront de même le répertoire hispanique. C'est ce que nous appelons de nos jours le « chant grégorien ».

Quelques siècles plus tard, les moines venus de l'autre côté des Alpes introduisirent celui-ci progressivement à Rome, où s'était maintenu l'ancien usage local. Ceci expliquerait qu'aucune trace de « chant grégorien » ne puisse se trouver à Rome ou ses environs jusqu'à une époque tardive. Des centaines de graduels et antiphonaires manuscrits parvenus jusqu'à nous qui, depuis la fin du IX^e siècle -en dépit de toutes les variantes prévisibles qu'ils ont pu connaître- transmettent fondamentalement le même répertoire grégorien, aucun ne reflète la preuve d'avoir été écrit ou utilisé à Rome avant la moitié du XIII^e siècle. Les manuscrits, en nombre très réduit, conservés, écrits et utilisés dans la Ville éternelle avant cette date contiennent un répertoire sensiblement différent. La liste objective de « Manuscrits et témoins indirects du chant vieux-romain », publiée par Michel Huglo, semble confirmer que le chant vieux-romain était probablement le chant propre de la Ville éternelle et qu'il s'y est maintenu jusqu'au XIII^e siècle[11]. Qu'ensuite le grégorien, formé ailleurs, s'y est progressivement infiltré jusqu'à triompher à l'époque de l'hybridation du missel des Franciscains avec celui de la Curie romaine sous le pontificat de Nicolas III (1277-1280) -celui-ci même qui sera par ailleurs accusé d'avoir ordonné que soient brûlés les livres contenant le chant vieux-romain-. Après le pontificat de Boniface VIII (1294-1303), le chant grégorien sera pleinement établi en toutes parts[12]. L'ancienne basilique Saint-Pierre -la constantinienne, antérieure à l'œuvre de la Renaissance que nous avons au jourd'hui- semble avoir été le dernier bastion de résistance du chant vieux-romain ; mais après le retour de la cour des papes d'Avignon, les derniers vestiges de ce dernier auront disparu totalement des basiliques romaines.

Au XIII^e siècle, il semble qu'il ait coexisté à Rome quatre traditions liturgiques :

- a) La tradition de la Curie papale dans la chapelle papale du palais du Latran qui connaissait une forte évolution, en particulier depuis les réformes d'Innocent III (1198-1216) et Honoré III (1216-1227) ;
- b) La tradition de la basilique Saint-Pierre qui était la conservatrice de l'ancien rite romain en maintenant l'ancienne liturgie urbaine, celle-ci commençant à disparaître aux alentours de 1250, laissant la place à la liturgie papale ;
- c) La synthèse des deux traditions antérieures, réalisée par le cardinal Giovanni Orsini -futur pape sous le nom de Nicolas III- en vue de sauver les anciennes traditions de la Ville et qui seront une combinaison de celle de Saint-Pierre et de celle de la cour. Après sa mort, cette tentative tomba en désuétude ;
- d) La tradition de la basilique Saint-Jean de Latran -distincte de celle de la Curie papale, malgré sa proximité géographique -. Encore une autre variation de la tradition de la Ville.

D'autre part, les cérémoniaux antérieurs aux papes d'Avignon témoignent que dans la cour papale, il y avait au moins quatre types de célébrations: celle présidée par le pape, celle célébrée en sa présence, celle d'un cardinal-evêque qui célébrait en l'absence du pape et celle d'un prêtre, chapelain d'un cardinal de la Curie. De fait il y eut postérieurement une série de cérémonies propres à la Missa papalis qui a été célébrée en des occasions spéciales jusque dans les années 1960.

Un exemple de cette variété au sein même de la ville de Rome peut s'illustrer par le cérémoniaire rédigé en 1145 par Bernhard, prieur des Chanoines du Latran -ceux-ci étant « ex diversis terrarum partes[13]-. » principalement allemands ou suisses-. Bernhard (+ 1176) y consacrait plusieurs pages pour décrire comment le pape célébrait alors la messe au Latran, événement qui n'était pas fréquent : ainsi le premier dimanche de Carême et plus spécialement pour la fête de saint Jean-Baptiste, occasion pour laquelle il y restait toute la journée, depuis les premières jusqu'aux deuxième vêpres. Pour cette circonstance, Bernhard recommande : « Quand l'Apostolique vient célébrer la messe avec nous, il est demandé aux chanoines de se tenir dans l'abside de l'église et qu'ils conservent le silence. Ce jour-là, le prieur devra aller en ville pour recruter quatre « chanteurs vigoureux » (strenui cantores), parce que nous ne savons pas répondre au chant du pape ».

La différence entre ces types de célébration ne consistait pas dans les textes utilisés pour la messe mais plutôt dans certains aspects de leur développement rituel. Dans ce contexte, il est compréhensible qu'il n'y ait qu'un ordonnément des textes de la liturgie des divers traditions, sans que cela signifie qu'il n'y ait qu'une seule séquence rituelle identique pour tous les cas. Mais, au fil du temps, on est passé de la multiplicité des usages et des formes du missel à un livre « typique », illustrant un des principes fondamentaux du développement de la liturgie énoncés par Baumstark : la liturgie évolue de la multiplicité à l'unification.

Quelque chose de semblable s'est produit avec la musique. Nous avons l'habitude d'imaginer le « chant grégorien » comme une unité que l'on peut trouver

concentré dans le Liber usualis ; or il se trouve qu'y sont réunis six Kyries du Xe siècle (le Fons Bonitatis, par exemple), a coté du Kyrie et le Gloria De Angelis qui sont du XVIe siècle, pour ne pas mentionner le Credo III du XVIIe, ou le Stabat Mater dont la musique « grégorienne » fut composée au XIXe siècle. Bien souvent nous oublions que ce qui est désigné sous le nom unificateur de « chant grégorien » a été composé tout au long de 700 ans, c'est-à-dire une période plus longue que celle qui concerne ce qu'on appelle « l'histoire de la musique », celle qui va de Palestrina ou Monteverdi à Stockhausen, Pierre Boulez, ou John Cage.

Pour le chant, on retrouve un processus similaire à celui des rites liturgiques. Depuis l'extrême diversité de l'Antiquité, on assiste en quelque sorte, au long de l'histoire, à une centralisation progressive : tout d'abord à l'ère carolingienne ; ensuite, en particulier sur le plan liturgique mais avec des conséquences musicales, avec le concile de Trente ; enfin avec l'unité du livre de chant qui fut récemment réalisée en 1908 avec le Graduel et, en 1912, avec l'Antiphonaire : c'est la première fois dans l'histoire qu'un livre de chant unique s'imposait pour toute l'Église latine.

Si l'on considère l'Orient, la diversité liturgique comporte fréquemment des différences encore plus profondes de structure, de forme et de « style » entre les rites ; par exemple, nous pouvons observer, d'un côté, la liturgie de la messe arménienne qui ne compte actuellement qu'un seul formulaire invariable, sans distinction entre rite de fête, dominical ou ferial, en laissant à coté les lectures, seulement quelques hymnes s'alternent tout le long de l'année liturgique ; et à l'inverse, la liturgie mozarabe où même la prière eucharistique est composée de parties qui varient presque à chaque messe.

On trouve aussi des pratiques et usages très différents, parfois contradictoires, comme l'utilisation liturgique du chant de l'Alléluia, qui dans le rite romain et byzantin a des significations tout-à-fait opposées : dans le premier, il est synonyme de joie et le chant par excellence du temps pascal ; ainsi, le diacre dit au célébrant avant le chant solennel de l'alléluia à la veillée pascale : « Nuntio tibi gaudium magnum quod est alléluia ». Au Moyen Âge on faisait, dans certains endroits, avant la Septuagésime, la cérémonie dénommée « l'enterrement de l'alléluia », parce qu'on ne le chantait plus jusqu'à la fin du Carême. En revanche chez les byzantins, on appelle « temps de alléluia » un temps de jeune et de pénitence, à tel point que pendant l'année les jours où la rubrique dit « De alléluia », il est même interdit de célébrer la messe. Cela peut même produire malentendus quand on apprend, par exemple, que dans l'office byzantin des funérailles on chante à plusieurs reprises l'alléluia...

En définitive, cette variété de rites peut provoquer une certaine perplexité chez ceux qui sont habitués à considérer le rite romain comme le « rite propre » de l'Église catholique : ils craignent que cette multiplicité affecte de quelque façon l'unité de l'Église. Ils se demandent pour autant si cette variété de rites constitue en soi quelque chose de positif ou si cela est seulement dû à un acte de « tolérance » de la part de l'autorité afin de ne pas poser un obstacle supplémentaire aux fidèles qui y sont attachés et ainsi faciliter leur permanence dans l'unité catholique.

Suite , fin et notes de cette étude dans notre prochaine lettre